



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 12 novembre 2024 Délibération n° 2024-34

Objet de la délibération : Subventions exceptionnelles

Président : Patrick MOLINOZ représenté par Laurence PORTE

Secrétaire de séance : Amandine MONARD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 28 dont 24 votants

Date de convocation : 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Madame Laurence PORTE, 1ère vice-Présidente en l'absence de Patrick MOLINOZ, Président.

Membres présents : Alain BECARD, Mathieu CHARTIER, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO, Ahmed KELATI (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liennais) ; Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Gilbert THOREY (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liennais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxoismorvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Le Pays a été saisi de demandes de subventions au cours de l'été 2024. Il s'agit :

1) Du Comice Agricole de Saulieu pour l'organisation de la « Fête du Charolais » qui s'est tenue du 16 au 18 août 2024 à l'espace Jean Bertin à Saulieu (73^{ème} édition).

Vitrine de l'élevage avec près de 5 000 visiteurs chaque année, cette manifestation permet aux éleveurs de présenter leur savoir faire au cours des traditionnels concours de boucherie bovin et ovin.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

2) De l'Association Foire de Montbard, pour l'organisation de l'édition 2024 de la Foire Régionale de Montbard qui s'est tenue du 29 août au 1^{er} septembre derniers. Cette manifestation phare du territoire rassemble chaque année près de 150 exposants et accueille près de 25 000 visiteurs. Elle permet de mettre en lumière les acteurs de la Haute Côte-d'Or et de l'Auxois dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. A noter que pour cette édition, la Foire a accueilli un stand dédié à l'association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan naturellement. Les producteurs, outre la vente directe, ont également proposé une offre de restauration composée uniquement des produits Auxois Morvan naturellement. Les équipes du Pays ont été mobilisées pour prêter main forte aux producteurs durant ces 4 jours. Un stand « Pays » a également permis de présenter les actions du PETR et de proposer, en lien avec les actions de prévention prévues dans le cadre du Contrat Local de Santé, une sensibilisation contre les allergènes et nuisibles en lien avec l'association FREDON (lutte contre l'ambrosie, les chenilles processionnaires, les tiques).

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au Comice agricole de Saulieu pour l'organisation de la 73^{ème} « Fête du Charolais » ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'Association Foire de Montbard pour l'organisation de l'édition 2024 de la foire ;
- 3) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657488 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*